



Ecole Montessori à Saint-Dié-des-Vosges

Règlement intérieur et fonctionnement – année scolaire 2017-2018

Une fois ce règlement lu attentivement, le coupon est à nous retourner signé (par les parents et les enfants), ce qui signifie l'acceptation du règlement. Le règlement est à conserver.

Préambule

L'école Montessori Les Souris Vertes accueille les enfants de la maternelle au CM2. Nous sommes une école privée hors contrat fonctionnant selon les principes de la pédagogie Montessori. L'école porte aussi des **valeurs écologiques** et intègre la **sensibilisation à la langue anglaise** (comptines, chants, lectures, jeux, ateliers spécifiques).

L'association « Les Souris Vertes » a pour vocation de permettre aux **parents d'être acteurs** de l'éducation de leurs enfants en participant au fonctionnement de l'école : celle-ci se veut être un lieu d'échanges et de rencontres et de partages.

Le présent règlement vise à rendre chacun garant de ses responsabilités vis-à-vis de cet établissement.

Vie scolaire

Contact

Vous pouvez joindre les éducatrices en cas d'urgence et afin de prévenir d'une absence ou d'un retard.

Merci de ne pas diffuser ces informations sans notre accord, de nous contacter de préférence par SMS et sur les temps scolaires. Sinon, merci de privilégier le mail, qui est plus pratique pour nous.

Téléphone de l'école : 03 29 51 22 09

Mail de l'école : lessourisvertes88@gmail.com

Bérénice, référence classe du Lynx : 06 38 33 23 83

Célia, classe de l'Abeille : 06 69 94 23 33

Joanne, référence classe de la Chouette : 06 58 11 87 19

Admission

L'association se réserve le droit d'admettre ou non l'enfant au sein de l'école après un **entretien avec la famille** et en fonction des effectifs. Chaque enfant étant unique et aucune pédagogie n'ayant la capacité de convenir à tous, une **période d'essai d'un mois** est mise en place pour chaque nouvel inscrit, à l'issue de laquelle l'équipe pédagogique prendra la décision d'une inscription ou non à l'année.

Ouverture et accueil

L'école est ouverte les lundi, mardi, jeudi et vendredi. La classe a lieu de **8h45 à 12h00, les enfants sont attendus à 8h30**. Les activités d'après-midi ont lieu **de 14h00 à 16h00**. Le temps de midi, de **12h00 à 14h00**, pris en charge bénévolement par l'équipe, est consacré au repas puis au temps libre en extérieur. L'école est fermée durant les vacances scolaires (zone B, sauf modification exceptionnelle en accord avec les parents et les éducateurs) et les jours fériés.

L'inscription à l'école suppose une fréquentation régulière, selon un rythme constant à l'année. Il est possible d'inscrire pour un mi-temps uniquement les enfants de moins de 6 ans, pour 4 demi-journées, à répartir selon un emploi du temps défini à l'inscription.

Les enfants de la classe du Lynx et de l'Abeille ont une pause de 10h30 à 11h à l'extérieur. Les enfants de la classe de la Chouette font une pause en classe, durant laquelle ils peuvent prendre leur goûter, lire, dessiner, jouer de leur instrument de musique s'ils veulent l'emporter.

Retards

La classe **début** à 8h45 et les retards le matin perturbent les enfants concernés, et le fonctionnement de la classe, il est donc important d'**être ponctuel**. La porte d'entrée de l'école **sera fermée à partir de 8h45** pour des questions de sécurité. Elle sera ré-ouverte pour la récréation, de 10h30 à 11h00. L'école **se termine à 16h00**. En cas de retard, une heure de garderie sera facturée aux parents à partir de 16h30.

Absences

En cas d'absence d'un enfant, il est nécessaire de **prévenir les éducatrices au plus tard avant 9h** le jour-même. L'école n'est pas tenue d'accueillir un enfant malade. Cette dernière ne peut donner de médicaments que sur autorisation écrite des parents et ordonnance médicale d'un médecin. En cas d'urgence, il sera fait appel aux services de premiers secours. En septembre, vous sera remis une liste du «**contenu de la pharmacie de l'école**» à signer. **Si votre enfant est atteint de pédiculose (poux), il ne pourra revenir à l'école qu'une fois le traitement effectué**. L'école est tenue de maintenir à jour un registre des présences et consigne les absences des enfants.

Effets personnels, jeux, jouets, doudous

Les **bonbons, chewing-gums, jeux, jouets, objets électroniques** (jouets à piles, consoles, téléphones portables, appareils photos, gadgets, montres digitales, ...) **sont interdits à l'école**, de même que les **objets dangereux** (couteaux, objets pointus, ...). Seuls les doudous sont acceptés pour la sieste, et resteront dans le sac lors des temps de classe. Les objets personnels amenés (vélos, rollers, cartes à collectionner, carnets secrets, ...) sont sous la responsabilité des familles en cas de vol ou dégradation.

Tenue des enfants et autonomie

Les saisons changent et les enfants grandissent, c'est pourquoi nous vous remercions de veiller à ce que la tenue des enfants **soit adaptée à la météo, à leur degré d'autonomie et à leur taille** (pour les enfants ne sachant encore pas faire de lacets, merci de choisir des chaussures qu'ils sachent mettre seuls, avec fermetures velcro ou autre). De façon générale, privilégier **les tenues confortables et peu fragiles**. L'accès aux classes se fait en chaussons, nous demandons **une paire de chaussons** au nom de l'enfant en début d'année. Les objets et vêtements (sans nom) trouvés sont mis de côté, pensez à jeter un œil dans le carton prévu à cet effet. Nous offrons les affaires non récupérées à la fin de chaque année scolaire à une association caritative.

Repas et goûters

Notre école ne souhaite pas abolir **les goûters**. Pour la rentrée 2017-2018, l'école propose un goûter partagé pour toutes les classes, avec une participation des familles de 10€ par mois (5€ pour les enfants à mi-temps sur 2 demi-journées) à régler avec la cotisation mensuelle. Un **panier commun, avec des légumes et fruits frais de saison, fruits secs, noix et oléagineuses, issus de l'agriculture biologique** sera à disposition des enfants lors des pauses. Cette initiative encourage les enfants à découvrir de nouvelles saveurs, tout en permettant un accès égal aux goûters.

Le repas est «tiré du sac» c'est-à-dire confié par les parents à l'enfant. L'école dispose d'une salle pourvue d'appareils pour maintenir les repas au frais et les réchauffer si nécessaire. Chaque repas à réchauffer est à mettre dans un **réceptacle allant au four (pas de four micro-ondes)**, penser à noter le **prénom sur chaque couvercle, plat et dessert**. Les parents **emmènent les repas à la cantine, la clé est disponible à l'école**. Un panier « parents pressés » est mis à disposition à l'entrée. Ce panier est amené à **8h45 dernier délai**. Afin de respecter la chaîne du froid jusqu'à l'arrivée au réfrigérateur, nous vous demandons de mettre les aliments dans un **sac isotherme au nom de l'enfant avec un pain de glace**. En approuvant ce règlement, les parents déchargent l'association de toute responsabilité en cas d'intoxication alimentaire de l'enfant.

Laïcité et fêtes traditionnelles

L'école accueille les familles dans le **respect de leur confession**. Aussi, les fêtes rythment l'année et n'ont ici **aucun caractère religieux**. Elles reprennent parfois notre culture judéo-chrétienne en tant que coutume de notre pays, et n'invitent en aucun cas les enfants à adhérer à une quelconque croyance. Nous évitons les histoires surnaturelles. Les enfants peuvent emmener **un gâteau ou des fruits à partager pour leur anniversaire (renseignez-vous sur les régimes alimentaires et allergies au préalable)**. A cette occasion, vous pourrez apporter des photos de votre enfant, de sa naissance puis de chaque année. Elles vous seront rendues en fin de semaine.

Sorties

Une **autorisation dans le cahier de liaison est obligatoire** pour participer aux sorties de l'école. Il est nécessaire de nous laisser un **siège-auto les jours de sortie (obligatoire pour les enfants de -12 ans ou 1,35m)**. Ceux-ci sont communiqués dans le planning des après-midis envoyé au début de chaque mois. Les enfants n'ayant pas de siège auto le jour de la sortie **ne pourront être transportés** par nos soins et resteront à l'école avec une éducatrice. Le coût des sorties n'est pas inclus dans les frais de scolarité. Dans le cas des sorties facultatives, les parents qui ne souhaitent pas que leur enfant y participe s'engagent à le garder en dehors de l'école durant le moment de la sortie.

Principes de la pédagogie

La **pédagogie Montessori** est personnalisée et active, ce qui permet à chaque enfant de s'épanouir selon son propre rythme (de l'enfant précoce à l'enfant en situation de handicap) afin de lui donner la chance de progresser au mieux de ses **capacités personnelles** et **au moment le plus propice pour lui**. L'enfant peut observer, explorer, prendre des initiatives. La motricité fine et le développement des sens de l'enfant sont à la base de ses apprentissages. Viennent ensuite la lecture et les mathématiques : la manipulation individuelle d'un matériel concret y est toujours le point de départ. Dans les classes, les valeurs de **coopération, et d'autonomie dans le travail** sont portées par les éducateurs. La confiance est mise en l'enfant et en son potentiel. L'équipe, éducateurs comme volontaires en Service Civique, est formée à cette pédagogie.

Éducation bienveillante

L'école est un lieu de vie pour l'enfant. Tout y est mis en œuvre pour que son épanouissement y soit favorisé. La pédagogie Montessori n'a recours **ni à la punition, ni à la récompense**. Cependant, l'encouragement et certaines formes de sanctions existent. La sanction, contrairement à la punition, est en lien direct avec l'action commise, elle est connue à l'avance comme une **conséquence logique à une action**. Celle-ci peut aller du simple rappel de la règle, à une demande de réparation, ou à une mise à l'écart du groupe. Une lettre d'excuses peut être demandée à un enfant qui dépasse les limites du respect vis-à-vis d'un adulte ou d'un autre enfant.

Discipline et liberté ne varient pas en sens contraire. Davantage de liberté n'est pas équivalent à moins de discipline et inversement. «**Autonomie**» signifie étymologiquement en latin **la capacité à se fixer des limites, des règles ou des lois soi-même** : c'est la présence de l'autre qui me fait percevoir les limites de ce que je peux faire et donc qui m'apprend à vivre en groupe.

Rôle des éducateurs

L'éducateur est là pour **éveiller le potentiel des enfants**. Il suit leur progression dans les apprentissages, selon la pédagogie. Il est aussi le garant d'une ambiance de travail calme, structurée et bienveillante. Il veille au respect des règles de classe, tout en **respectant l'autonomie** de chaque enfant. Il met en place un **environnement adapté** et présente le matériel, en fonction des besoins des enfants. Le travail de l'éducateur est **d'observer finement chaque enfant** afin de déterminer à quel stade de développement il se trouve (Maria Montessori parle de période sensible). Il lui **propose alors le bon matériel au bon moment** et profite ainsi de l'élan naturel de l'enfant vers cet apprentissage. Chaque matériel est utilisé d'une façon très précise. Avant qu'un enfant puisse manipuler seul une activité, l'éducateur prend le temps de la lui présenter individuellement. L'éducateur laisse les enfants expérimenter le matériel le temps qu'ils le souhaitent en garantissant le calme dans la classe et l'espace de travail de chacun. Un lien de confiance s'établit.

Répartition dans les classes

Le matériel de la classe étant adapté aux enfants à partir de 2 ans ½, il nous est possible de les accueillir sous réserve: une période d'essai nous permettra d'évaluer si l'enfant est déjà en demande et si l'enfant est propre. Si oui, il sera accueilli avec joie. Si cela nous semble trop tôt, nous inviterons les parents à renouveler l'expérience ultérieurement.

Classe du Lynx : 2 ans et demi à 4 ans

Classe de l'Abeille : 5 et 6 ans

Classe de la Chouette : 7 à 11 ans

Les tranches d'âges dans les classes sont définies selon les effectifs. L'inscription d'un enfant dans l'une d'elle peut varier en fonction de son âge, de l'acquisition des règles de vie de classe, de leur évolution dans les apprentissages, et du matériel nécessaire à l'enfant. L'enfant y est inscrit pour toute l'année sauf exception.

Suivi pédagogique

L'évolution de vos enfants fait l'objet d'un **suivi quotidien** par les éducatrices référentes grâce à leurs observations régulières, aux présentations de matériel et à la tenue des **cahiers de progression**. Deux **rendez-vous**, en fin de premier trimestre et au milieu du troisième, seront proposés entre parents et éducateurs afin de discuter des évolutions des enfants. Cependant, en cas de nécessité, parents ou éducateurs pourront demander un rendez-vous pour se rencontrer à tout moment durant l'année scolaire. Nous proposerons également dans l'année une ou plusieurs **après-midis d'échange dans les classes**, où les enfants, comme les éducateurs, pourront vous montrer le matériel travaillé.

Matériel

Le matériel pédagogique des classes **est précieux et en un seul exemplaire**. Si vous découvrez dans les poches de votre enfant un objet que vous ne connaissez pas, il s'agit peut-être d'un élément de ce matériel. Aidez votre enfant à le

ramener en lui expliquant que cette pièce lui sera utile à l'école et qu'elle y est à sa place.

Stagiaires et bénévoles

L'école accueille des personnes en stage, sélectionnés selon leur projet professionnel et leur motivation. Les parents **seront informés de la présence** de ces personnes à l'école via le tableau de l'entrée. Il est crucial pour l'ambiance de travail et le respect des activités de chacun de faire preuve de la plus grande discrétion dans les classes : parler le moins possible et en chuchotant. Les téléphones portables **ne sont pas autorisés en classe**.

Place et rôle des parents

Temps de classe

Pendant les temps de classe Montessori le matin, les parents peuvent rester dans l'entrée dans le coin bibliothèque, et **ne sont donc pas autorisés à entrer dans la classe** avec leur enfant. Des après-midis seront organisées afin que les parents puissent comprendre le fonctionnement de la classe et découvrir le matériel, échanger avec les éducateurs. Les après-midis, les parents sont les bienvenus pour animer un atelier ou simplement participer, en prévenant les éducateurs à l'avance.

Implication des familles

L'inscription d'un enfant aux *Souris Vertes* engage la **participation des parents** ou responsables légaux au sein de l'école à s'inscrire dans un des groupes d'aide au fonctionnement de l'école. Celle-ci étant hors contrat avec l'Éducation Nationale, cette **aide est indispensable pour la pérennité de l'école**.

Cette année, nous avons décidé de fonctionner avec **un système de « banque de temps »**. L'objectif est que chacun s'investisse de façon autonome et selon les modalités les plus pratiques pour lui. **Chaque famille s'investira donc 10 heures au minimum sur l'année, selon son emploi du temps et ses compétences**. Par exemple, il peut s'agir d'animer un atelier d'après-midi (pas de compétences particulières requises, un atelier dure 2 heures), de participer à la cantine, de fabriquer du matériel à l'école ou à la maison, de réaliser de tâches de bricolage ou réparations, de rechercher des subventions et partenariats, d'organiser des événements pouvant rapporter des fonds, etc... Seuls **l'accompagnement aux sorties et la participation au ménage ne peuvent être décomptés de la banque de temps**, ces participations étant nécessaires.

Comme l'année précédente, le grand **ménage de fin de semaine** est assuré par les parents selon un **calendrier** de roulement. L'école vous fera parvenir un tableau au début de l'année scolaire avec **deux familles inscrites** pour chaque vendredi. Une clé sera disponible afin de venir au moment qui sera le plus propice à chacun entre le vendredi après-midi et le lundi avant la classe. Dans le cas d'un empêchement, nous **vous invitons à vous arranger avec d'autres familles** afin de garantir le ménage de l'école. Le ménage quotidien (réfection des sanitaires, de l'espace repas et de l'entrée, rangement des classes) est assuré par l'équipe. Un tableau de coordonnées vous sera transmis à la rentrée afin que **vous puissiez vous organiser entre parents, de façon autonome**.

Frais et cotisations

Notre école est une **école privée hors contrat**, entièrement indépendante de l'Éducation Nationale. Dès lors, les **frais de scolarité représentent la majeure partie des recettes et permettent la survie de l'école**.

L'inscription dans notre école est **un engagement pour l'année**. La scolarité ne sera pas remboursée si l'enfant est absent sauf s'il présente un certificat médical attestant de son impossibilité à venir pour une période de plus d'un mois. Les **frais de scolarité sont calculés pour une année scolaire** divisés en dix (ou douze) mois. Le tarif sera donc le même les mois des vacances scolaires. Tout départ en cours d'année doit faire l'objet d'un préavis d'un mois minimum. **Tout trimestre commencé est dû dans son intégralité**. Dans le cas où ceci n'est pas respecté, l'établissement encaissera le chèque de caution demandé à l'inscription.

Les contributions sont calculées au plus juste pour le fonctionnement de la structure. Elles **sont dues au plus tard le 5 de chaque mois par virement bancaire, chèque ou espèces**. En cas de retard, il sera facturé **10€ de frais de relance**. Le tarif est calculé en fonction de **l'avis d'imposition des deux parents de la famille**. En cas de difficulté particulière, merci d'en informer l'équipe pédagogique, nous pourrons échanger et trouver des solutions.

- **Adhésion à l'association** : il est nécessaire d'adhérer à l'association « Les Souris Vertes » pour pouvoir inscrire son enfant dans l'école. Ces frais d'adhésion s'élèvent à 20€ par famille pour l'année et permettent de couvrir les frais d'assurances et une partie des charges locatives.
- **Frais d'inscription** : les frais d'inscription s'élèvent à 50€ par famille, payables une seule fois lors de l'inscription. Ces frais doivent être acquittés au moment de la remise du dossier pour garantir l'inscription de l'enfant. Ils resteront acquis à la structure en cas de désistement. Ils couvrent : le traitement du dossier, les fournitures administratives, scolaires et pédagogiques pour l'année.
- **Frais de scolarité** : les cotisations mensuelles sont ajustées au plus juste chaque année et servent à couvrir le fonctionnement de la structure, principalement les salaires de l'équipe éducative et le matériel pédagogique. Le tarif est calculé selon les revenus de la famille, comme décrit sur la fiche d'inscription.
- **Cantine** : nous rappelons que le temps de service à la cantine est **assuré bénévolement par l'équipe, de 12h00 à 14h00**. Les parents volontaires pour aider lors des repas sont les bienvenus.
- **Garderie** : nous proposons cette année un service de garderie. Les horaires seront établis en fonction des demandes des parents, à indiquer sur la fiche d'inscription.

----- à découper, conserver le règlement, remettre le coupon

Acceptation du Règlement

Nous soussignés :, parents/responsables légaux de
 déclarons avoir pris connaissance du règlement de l'École Montessori « Les Souris Vertes » et
 accepter ses règles de fonctionnement.

fait à, le

signature des deux parents

signature de l'enfant